



CONVENTION :

Mise en place d'une thermographie aérienne mutualisée à l'échelle du territoire du Cœur Entre-deux-Mers

Entre les soussignés,

Le **Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers**, représenté par son Président, Monsieur Alain MONGET, domicilié 20 bis grand rue, 33760 Targon

Et

La **Communauté de communes du Créonnais**, représentée par son Président, Monsieur Alain ZABULON, domiciliée 39 boulevard Victor Hugo, 33760 Créon

La **Communauté de communes Les Coteaux Bordelais**, représentée par son Président, Monsieur Christian SOUBIE, domiciliée Parc d'activités, 8 rue Newton, 33370 Tresses

La **Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers**, représentée par son Président, Monsieur Lionel FAYE, domiciliée 51 Chemin du Port de l'Homme, 33360 Latresne

La **Communauté de communes Rurales de l'Entre-deux-Mers**, représentée par son Président, Monsieur Daniel BARBE, domiciliée 82, rue des Martyrs de la Résistance et de la Déportation – Esplanade Bonard 33540, Sauveterre-De-Guyenne

La **Communauté de communes Les Rives de la Laurence**, représentée par son Président, Monsieur Frédéric DUPIC, domiciliée 30 bis Chemin de Nice, 33452 Saint-Loubès

est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Objectif national :

Le territoire national compte un nombre important de logements consommant beaucoup d'énergie à la fois en hiver mais aussi en été lorsqu'il s'agit de rafraîchir les habitations de quelques degrés.

Dans le Plan de rénovation énergétique des bâtiments du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, il a été estimé que « 7 millions de logements sont mal isolés et 14% des Français ont froid dans leur logement ». Certains de ces logements, en raison de leur inefficacité énergétique, sont qualifiés de « passoires thermiques ».

Dans un contexte de transition énergétique (réduction de la consommation énergétique et développement des énergies renouvelables) et de hausse des coûts de l'énergie, la France s'est donnée des objectifs importants en matière de rénovation énergétique des bâtiments (loi relative à la transition énergétique et à la croissance verte).

La loi prévoit des mesures visant à réduire significativement la consommation énergétique des bâtiments existants. Dans ce cadre, des objectifs de rénovation énergétique sont fixés chaque année, avec pour ambition de rénover un nombre important de logements. Les chiffres précis varient en fonction des politiques gouvernementales et des contraintes budgétaires en vigueur.

Déclinaison territoriale :

Le Cœur Entre-deux-Mers n'est pas un territoire exempt de passoires thermiques. En effet, l'histoire du territoire fait qu'une partie du bâti est aujourd'hui vieillissant.

Parmi les multiples actions apparaissant dans les plans d'actions PCAET et "Territoire Engagé dans la Transition Écologique" des Communautés de communes, l'axe "Réhabiliter le patrimoine bâti" (parfois nommé aussi "accompagner la rénovation énergétique") s'est illustré comme un axe particulièrement stratégique.

En citant les orientations stratégiques des PCAET des Communautés de communes :

- CdC des Portes Entre-deux-Mers : L'objectif de la Communautés de communes à horizon 2050 est de "Réduire de 50% l'ensemble des consommations globales et jusqu'à 65% pour le secteur résidentiel. Les consommations du secteur résidentiel représentent en 2020 167 GWh, soit 39% des consommations énergétiques totales du territoire des Portes de l'Entre-deux-Mers". Selon le PCAET, "le nombre de logements à réhabiliter est de 9 370 soit 278 par an".
- CdC du Créonnais : "Les consommations du secteur résidentiel représentent 121 GWh, soit 43 % des consommations énergétiques totales ". Selon le PCAET, "le nombre de logements à réhabiliter est estimé à 7 805 soit 223 par an. "
- CdC Rurales Entre-deux-Mers : "Le Sud Gironde prévoit de réduire ses consommations énergétiques de 10,33% d'ici 2030 et de 39,22% d'ici 2050. Pour y parvenir les efforts les plus importants seront à faire en matière de rénovation énergétique des bâtiments, de réduction des déplacements et de décarbonation des mobilités." "La réduction des consommations énergétiques du secteur résidentiel est l'une des priorités du PCAET Sud Gironde. La volonté du territoire est de s'inscrire dans la même dynamique de

massification de la rénovation énergétique que celle engagée à l'échelon national et régional, mobilisant d'importants moyens en matière de rénovation énergétique du parc bâti. Cette réduction répond au 3 enjeux clefs de la stratégie en permettant des économies pour les habitants (réduction de la facture énergétique), en créant de la valeur ajoutée pour les entreprises du bâtiment du territoire et donc de l'emploi. La rénovation énergétique du parc résidentiel constitue donc l'axe principal de la réduction des consommations d'énergie du territoire.”

- CdC des Coteaux Bordelais : “Les consommations du secteur résidentiel représentent 147 GWh, soit 41 % des consommations énergétiques totales“. Selon le PCAET, “le nombre de logements à réhabiliter est estimé à 253 par an.”
- CdC des Rives de la Laurence : “Les consommations du secteur résidentiel représentent 190 GWh, soit 21 % des consommations énergétiques totales“. Selon le PCAET, “le nombre de logements à réhabiliter est estimé à 12 355 soit 353 par an.”

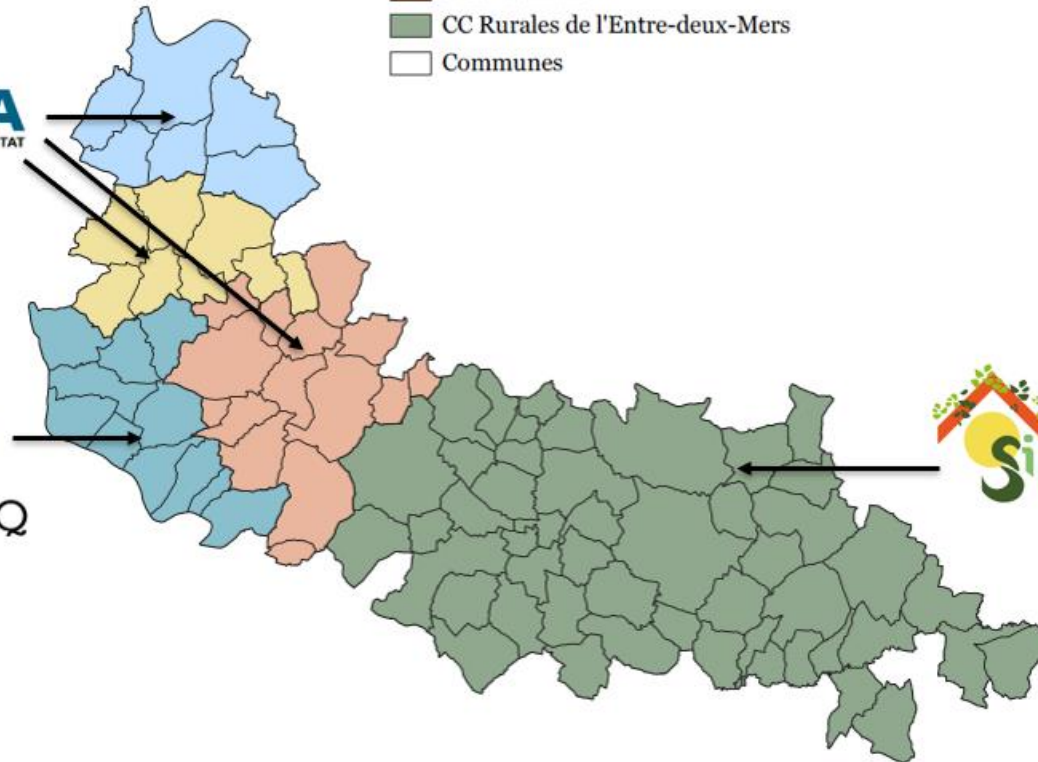
Conseillers France Rénov' du territoire :

Les Espaces conseil France Rénov' proposent un service indépendant d'information, de conseil et d'accompagnement des particuliers ayant des projets de rénovation, qu'ils soient propriétaires, locataires ou syndicats de copropriétaires. Les informations et les conseils délivrés sont gratuits et personnalisés. Ils visent à aider les particuliers à élaborer un projet de rénovation, à mobiliser les aides financières publiques ou privées ainsi qu'à les orienter vers des professionnels compétents tout au long du projet de rénovation.



COEUR ENTRE-DEUX-MERS

- CC Rives de la Laurence
- CC Coteaux Bordelais
- CC Portes de l'Entre-deux-Mers
- CC Créonnais
- CC Rurales de l'Entre-deux-Mers
- Communes



Conseillers France Rénov' du Cœur Entre-deux-Mers

ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONVENTION

Le Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers porte et anime pour le compte des 5 intercommunalités du territoire un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) avec l'ADEME.

L'objectif du COT est de permettre l'accélération de la transition écologique sur le Cœur Entre-deux-Mers et cela en apportant un soutien financier à des projets mutualisés.

Au vu des ambitions affichées par les Communautés de Communes dans leurs PCAET respectifs en matière de rénovation énergétique, la mise en place d'une **thermographie aérienne** a été identifiée comme un outil particulièrement stratégique pour le territoire. Cet outil permettra :

- 1- De repérer les déperditions thermiques en toiture de tout le territoire ;
- 2- D'aider stratégiquement la politique de rénovation énergétique ;
- 3- De sensibiliser les citoyens et entreprises aux déperditions de chaleur de leurs toitures, aux gaspillages énergétiques que cela induit et à l'intérêt d'opter pour une rénovation énergétique de leur logement.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités financières pour l'obtention d'une thermographie aérienne mutualisée.

ARTICLE 3 : THERMOGRAPHIE AERIENNE

Techniquement :

Un avion de taille réduite survole de nuit et en hiver un territoire à faible altitude (3 à 5 vols à programmer). Cet avion est équipé d'un scanner infrarouge. L'information des rayons infrarouges peut ensuite être analysée par les sociétés compétentes. L'information finale est une vue aérienne du territoire et de ses logements avec des couleurs différentes représentant le niveau de déperdition de chaleur.

Objet final :

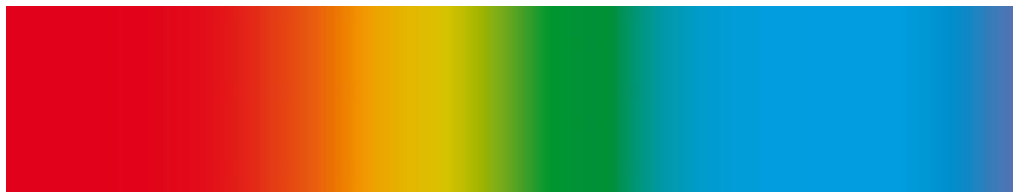
L'outil thermographie aérienne est délivré sous la forme d'une couche cartographique SIG (Système d'Information Géographique).

L'article 7 « Plan de communication » ci-dessous énumère et décrit les outils de communication qui seront précisés au cahier des charges.



Image de la thermographie aérienne de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Lecture de la thermographie aérienne :



Déperditions thermiques les plus importantes

Déperditions thermiques les plus faibles

Le dégradé ci-dessus accompagne la lecture de l'image de thermographie aérienne de la Communauté d'Agglomération de la Rochelle.

Les bâtiments de couleur rouge sont repérés comme ayant une déperdition thermique en toiture importante et donc une isolation à revoir. Afin d'étudier plus précisément ces bâtiments, il est préconisé de programmer un Diagnostic de Performance Energétique (DPE). Le DPE permettra notamment de tenir compte des autres sources de déperdition d'un logement : les murs - les ponts thermiques - les planchers bas - les fenêtres.

Les bâtiments de couleur bleue sont repérés comme ayant une déperdition thermique faible et donc une isolation optimale.

Toutefois, des précautions sont à prendre dans l'interprétation des résultats.

Précaution à la lecture de la thermographie aérienne et formations :

Un bâtiment de couleur rouge à la thermographie aérienne peut aussi être dû au fait que :

- Le bâtiment dispose d'une toiture en bitume (ce revêtement étant toujours plus chaud) ou végétalisée (les plantes restituent la chaleur du soleil qu'elles ont emmagasinée durant la journée).

Un bâtiment de couleur bleu à la thermographie aérienne peut aussi être dû au fait que :

- Le bâtiment n'est pas chauffé (logement non habité ou situation de précarité énergétique) ;
- Le bâtiment dispose d'une toiture en métal ou un autre matériau réfléchissant les rayons infrarouges.

C'est pourquoi la thermographie aérienne est aussi à croiser avec les conditions d'usages des bâtiments et à la connaissance de terrain que peuvent avoir les élus d'une commune ou d'une communauté de communes.

Il sera spécifié au cahier des charges la nécessité d'avoir des formations pour les agents et les élus afin d'apprendre à interpréter et utiliser les résultats.

- Les agents en charge des sujets de Transitions/PCAET/Environnement au sein des communautés de communes et conseillers France Rénov' du territoire pourront bénéficier d'une formation « experte ».
Une journée (8 personnes) avec comme programme de formation : exploitation et interprétation des résultats, conseil aux habitants, bilans personnalisés.
- Les agents administratifs, les personnels d'accueil, les élus (Communautés de communes et communes) pourront bénéficier d'une formation accueil.
Une demi-journée (20 personnes) avec comme programme de formation : accueil et information aux habitants.

Territoires dotés d'une thermographie aérienne :

Le Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) fait savoir que les territoires ci-dessous se sont dotés d'une thermographie aérienne :

43 Communautés d'Agglomération : La Rochelle (17), CA Chartres (28), CA Gard Rhodanien (30), EPT Boucle Nord de Seine (92), Amiens (80), Poitiers (86), Saint-Etienne (42), Valence (26), Montargis (45), Compiègne (60), Rhône Alpilles Durance (13), Sicoval (31), Nevers (58), Europ'Essonne (91), Châteauroux (36), Saint-Nazaire (44), Hénin-Carvin (62), Sénart (77), St-Quentin-en-Yvelines (78), Haut Val-de-Marne (94), Hauts-de-Bievre (92), Soissons (02), Brive (19), Dieppe (76), Portes-de-l'Essonne (91), Angers (49), Nîmes (30), Orléans (45), Melun (77), Bordeaux (33), Rouen (76), Nice (06), Blois (41), Cholet (49), Colmar (68), Arras (62), Aubagne (13), Périgueux (24), Le Havre (76), Laval (53), Seine-Eure (27), Grand-Paris-Seine-Ouest (92), Seine-Défense (92)

12 Communautés de Communes : Les Sablons (60), Val-de-l'Oise (02) Pont du Gard (30), Pays du Coquelicot (80), Pays Ribérais (24), Maremne Adour Côte-Sud - MACS (40), Picardie Verte (60), Lamballe (22), Les 2 Fleuves (77), Pays de la Lys Romane (62), Saint-Louis-3 Frontières (68), Caux-Estuaire (76)

25 Villes : St-Georges-de-Didonne (17), Hem (59), Viroinval (B), Nueil-les-Aubiers (79), Villeneuve-le-Roi (94), Gaillac (81), Saint-Germain-en-Laye (78), Alençon (61), Englien (95), Marseille (13), Haguenau (67), Tours (37), Rambouillet (78), Bourgoin-Jallieu (38), Epernay (51), Annecy (74), Troyes (10), Gif (91), Colombes (92), Maurepas (78), Coignières (78), Puteaux (92), Arcueil (94), Grenoble (38), Longjumeau (91)

3 Capitales : Paris, Bruxelles, Principauté de Monaco

Aller plus loin :

Pour plus de détail sur le fonctionnement de la thermographie aérienne, le Pôle Territorial met à disposition la présentation (audio et diaporama) de l'outil du 11 septembre 2023 par le Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE).

Contact pour accès à ces documents ressources : transitions@coeurentre2mers.com

ARTICLE 4 : COMPLÉMENTARITÉ AVEC L'OUTIL CADASTRE SOLAIRE

Cet outil est à mettre en relation avec l'outil cadastre solaire.

Le cadastre solaire est : l'outil permettant de connaître rapidement le potentiel solaire de chaque toiture d'un territoire. En 2024, l'entière du Cœur Entre-deux-Mers dispose d'un cadastre solaire fonctionnel.

Le cadastre solaire et la thermographie aérienne sont complémentaires car le projet de pose de panneaux photovoltaïques/solaires sur une toiture doit en amont être questionnée par le niveau de déperdition thermique de la toiture.

ARTICLE 5 : PLAN DE FINANCEMENT

Le coût de l'outil thermographie aérienne à l'échelle du territoire du Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers a été estimé à 132 000 € TTC.

La réponse aux demandes de subventions Région et Europe pour le projet est prévu pour juin 2024.

Scénario 1 : Réponse favorable à la subvention Europe et Région

Nature des financements	2024+	Budget TTC	%
Région	25 000 €	25 000 €	18,94 %
Europe (LEADER)	75 000 €	75 000 €	56,82 %
PETR CE2M (COT)	5 600 €	5 600 €	4,24 %
Total financements publics		105 600 €	80 %
Autofinancement des 5 EPCI	/	26 400 €	20%
Coût Total		132 000 €	100 %

Plan de financement

Dans ce cas précis, l'autofinancement sera de 26 400 € TTC.

Communautés de communes	Budget TTC
CdC Créonnais	5 280 €
CdC Coteaux Bordelais	5 280 €
CdC Rurales Entre-deux-Mers	5 280 €
CdC Rives de la Laurence	5 280 €
CdC Portes de l'Entre-deux-Mers	5 280 €
TOTAL TTC	26 400 €

Remarque : la Communauté de communes les Rives de la Laurence a demandé en 2020 une estimation du coût d'une thermographie aérienne. Ce coût s'élevait à 47 952 € TTC. Le scénario 1 montre ainsi une réduction du coût de l'outil de 89 %.

Scénario 2 : Réponse favorable à la subvention Europe et défavorable à la subvention Région

Nature des financements	2024+	Budget TTC	%
Europe (LEADER)	75 000 €	75 000 €	56,82 %
PETR CE2M (COT)	9 000 €	9 000 €	6,82 %
Total financements publics		84 000 €	63,64 %
Autofinancement des 5 EPCI	/	48 000 €	36,36%
Coût Total TTC		132 000 €	100 %

Plan de financement

Dans ce cas précis, l'autofinancement sera de 48 000 € TTC.

Communautés de communes	Budget TTC
CdC Créonnais	9 600 €
CdC Coteaux Bordelais	9 600 €
CdC Rurales Entre-deux-Mers	9 600 €
CdC Rives de la Laurence	9 600 €
CdC Portes de l'Entre-deux-Mers	9 600 €
TOTAL TTC	48 000 €

Remarque : la Communauté de communes les Rives de la Laurence a demandé en 2020 une estimation du coût d'une thermographie aérienne. Ce coût s'élevait à 47 952 € TTC. Le scénario 2 montre ainsi une réduction du coût de l'outil de 80 %.

Scénario 3 : Réponse défavorable à la subvention Europe

Dans ce cas de figure, le projet sera mis en pause.

ARTICLE 6 : MUTUALISATION, AIDE DU COT ET SUBVENTIONS

La mutualisation de la commande, couplée à la recherche de subventions (Europe, Région, ADEME), permet de réduire de manière significative l'investissement des cinq Communautés de communes (Scénario 1 : 89 % d'économie par Communauté de communes).
(Scénario 2 : 80 % d'économie par Communauté de communes).

ARTICLE 7 : PLAN DE COMMUNICATION

Un plan de communication dédié sera mis en place et pourra prendre la forme suivante :

- Un site internet géoréférencé permettant de consulter de manière interactive les résultats ;
- 1 atlas par commune (format A3) (numérique) ;
- 1 poster par commune (format A0) (numérique) ;
- 1 bâche vinyle par Communauté de communes (imprimée en 2m x 2m) ;
- 2 communiqués de presse ;
- Des articles de presse ;
- Des posters d'informations (format A0) (imprimés) ;
- Un diaporama de présentation pour le grand public ;
- Un film sur l'élaboration de la thermographie aérienne ;
- Des dépliants d'informations pour les habitants ;
- Manifestation publique pour la restitution des résultats (format salon sur 2 jours).

ARTICLE 8 : RETROPLANNING AU PROJET

PETR : Septembre 2023 : Visioconférence présentation de l'outil ;
 PETR : Octobre/Novembre 2023 : Préparation demandes subvention LEADER et Région ;
 PETR : Avril 2024 : Transmission convention aux CC ;
 PETR : 15 avril 2024 : Présentation en séance du GAL Fonds UE ;
 PETR : avril/mai 2024 : Rédaction du cahier des charges ;
 PETR : avril/mai 2024 : Délibération (avec demande de subvention Région, Fonds UE, Communautés de communes) (Plus délibération demande de prêt) ;
 PETR : mai 2024 : Demande de prêt pour avance de trésorerie ;
 CDC : Délibération de la convention par les 5 CC ;

***Mai/Juin : Préalable avant poursuite du projet :
 Engagement des 5 CdC dans la phase 2 du Contrat d'Objectifs Territorial***

REGION : Mai/juin 2024 : Réponse demande subvention Région ;
 LEADER : Mai/juin 2024 : Sélection Fonds Européens ;
 PETR : Juillet 2024 : Lancement du marché ;
 PETR : Août 2024 : Examen des réponses au marché et notification du marché ;
 PRESTATAIRE : Août 2024 : Dépôt des demandes d'autorisation ; Obtention des autorisations de vol ;
 PETR : Septembre 2024 : Dossier demande subvention Fonds UE pour convention ;
 PETR : Acompte entreprise ;
 PRESTATAIRE : Novembre 2024 à février 2025 : Vols aériens ;
 CDC : Février 2025 : Demande de paiement des CdC ;
 PRESTATAIRE : Février 2025 à avril 2025 : Traitement des données ;
 PETR : Mars 2025 : Acompte entreprise ;
 PRESTATAIRE : Mai 2025 : Test intégration SIG ;
 PRESTATAIRE : Juin 2025 : Restitution cartographique ;
 PETR : Août 2025 : Acompte entreprise ;
 PRESTATAIRE : Septembre 2025 : Formation des agents (Expert et Accueil) CDC-Communes-PETR-Partenaires à l'usage de l'outil ;
 PETR/CDC (avec accompagnement du PRESTATAIRE) : Octobre 2025 : Lancement du plan de communication ;
 PETR : Février 2026 : Paiement entreprise solde ;
 REGION : Mars 2026 : Demande de paiement Région solde ;
 LEADER : Juin 2026 : Demande de paiement Fonds UE ;

PETR : Août 2026 : Remboursement du prêt.

ARTICLE 9 : PILOTAGE ET SUIVI

La thermographie aérienne sera pilotée et suivie par le comité de pilotage du Contrat d'Objectifs Territorial (COT).

	PETR	CdC Portes Entre- deux-Mers	CdC Rurales Entre-deux- Mers	CdC Coteaux Bordelais	CdC Rives de la Laurence	CdC Créonnais
Présidents	Alain MONGET	Lionel FAYE	Daniel BARBE	Christian SOUBIE	Frédéric DUPIC	Alain ZABULON
Elus référents COT	Céline BAGOLLE	Hélène GOGA	Frédéric MAULUN, Benjamin MALAMBIC	Bertrand GAUTIER, Nathalie MAVIEL, Patrick BONNIER, Thierry GENETAY	Emmanuelle FAVRE	Frédéric LATASTE
Equipe technique COT	Hélène BANCELIN, Jean MERGNAT	Hugo MOLINIER	Sandrine DORPE	Michaël RISTIC, Benjamin MARTIN	Emmanuelle PAUTROT, Valérie GEONGET	Isabelle MUTELET

Composition du comité de pilotage du Contrat d'Objectifs Territorial (COT)

Le premier comité de pilotage COT spécifique à la thermographie aérienne se tiendra entre le premier et second trimestre 2025.

ARTICLE 10 : PARTENAIRES, UTILISATEURS ET ACCES PUBLIC

L'accès aux résultats de la thermographie aérienne sera donné en priorité aux Communautés de communes, communes et conseillers France Rénov' du territoire (CREAQ – SIPHEM – SOLIHA).

D'autres acteurs s'imposent aujourd'hui comme des acteurs de la transition énergétique sur le Cœur Entre-deux-Mers : ALEC – SDEEG – SYSDAU – Pôle Sud Gironde. Ces acteurs pourront bénéficier des résultats de la thermographie aérienne.

Concernant l'accès public à l'outil, par l'intermédiaire du « site internet géoréférencé permettant de consulter de manière interactive les résultats » (article 7), certains territoires n'ont pas souhaité rendre les résultats de la thermographie aérienne en accès libre. Sur ce sujet, le comité de pilotage du Contrat d'Objectifs Territorial aura à se prononcer au moment du premier comité de pilotage du Contrat d'Objectifs Territorial spécifique à la thermographie aérienne. Celui-ci devrait se tenir entre le premier et second trimestre 2025.

ARTICLE 11 : DURÉE ET RÉSILIATION

La présente convention prend effet à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa notification aux signataires.

Elle est effective jusqu'à ce que l'ensemble des étapes prévues à l'article 8 soient réalisées.

Toute modification donnera lieu à un avenant signé par les parties.

En cas de litige non résolu par voie amiable, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application des présentes dispositions sera porté devant le tribunal administratif compétent.

ARTICLE 12 : LITIGES

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention feront l'objet d'une procédure de négociation amiable avant toute procédure contentieuse.

ARTICLE 13 : AVENANT A LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention est réglée par avenant, de chaque membre ou par décision de Président s'il en a délégation.

L'avenant prend effet après sa transmission au contrôle de légalité et notification aux différents membres.

Fait en 6 exemplaires à Targon, le 2 mai 2024,

<p>Le Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers Représenté par son Président</p> <p>Alain MONGET</p>	<p>La Communauté de communes du Créonnais Représentée par son Président</p> <p>Alain ZABULON</p>	<p>La Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers Représentée par son Président</p> <p>Lionel FAYE</p>
<p>La Communauté de communes Les Rives de la Laurence Représentée par son Président</p> <p>Frédéric DUPIC</p>	<p>La Communauté de communes Les Coteaux Bordelais Représentée par son Président</p> <p>Christian SOUBIE</p>	<p>La Communauté des communes Rurales de l'Entre-deux-Mers Représentée par son Président</p> <p>Daniel BARBE</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU CŒUR ENTRE-DEUX-
MERS
COMITE SYNDICAL du

DELIBERATION N° - Budget principal

Objet : Démarche mutualisée Thermographie aérienne – Convention avec les 5 CDC

Le territoire national compte un nombre important de logements consommant beaucoup d'énergie à la fois en hiver mais aussi en été lorsqu'il s'agit de rafraîchir les habitations de quelques degrés.

Dans le Plan de rénovation énergétique des bâtiments du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, il a été estimé que « 7 millions de logements sont mal isolés et 14% des Français ont froid dans leur logement ». Certains de ces logements, en raison de leur inefficacité énergétique, sont qualifiés de « passoires thermiques ».

Dans un contexte de transition énergétique (réduction de la consommation énergétique et développement des énergies renouvelables) et de hausse des coûts de l'énergie, la France s'est donnée des objectifs importants en matière de rénovation énergétique des bâtiments (loi relative à la transition énergétique et à la croissance verte).

La loi prévoit des mesures visant à réduire significativement la consommation énergétique des bâtiments existants. Dans ce cadre, des objectifs de rénovation énergétique sont fixés chaque année, avec pour ambition de rénover un nombre important de logements. Les chiffres précis varient en fonction des politiques gouvernementales et des contraintes budgétaires en vigueur.

Le Cœur Entre-deux-Mers n'est pas un territoire exempt de passoires thermiques. En effet, l'histoire du territoire fait qu'une partie du bâti est aujourd'hui vieillissant.

Le Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers porte et anime pour le compte des 5 intercommunalités du territoire un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) avec l'ADEME.

L'objectif du COT est de permettre l'accélération de la transition écologique sur le Cœur Entre-deux-Mers et cela en apportant un soutien financier à des projets mutualisés.

Au vu des ambitions affichées par les Communautés de Communes dans leurs PCAET respectifs en matière de rénovation énergétique, la mise en place d'une **thermographie aérienne** a été identifiée comme un outil particulièrement stratégique pour le territoire. Cet outil permettra :

- 1- De repérer les déperditions thermiques en toiture de tout le territoire ;
- 2- D'aider stratégiquement la politique de rénovation énergétique ;
- 3- De sensibiliser les citoyens et entreprises aux déperditions de chaleur de leurs toitures, aux gaspillages énergétiques que cela induit et à l'intérêt d'opter pour une rénovation énergétique de leur logement.

La convention a pour objet de fixer les modalités financières pour l'obtention d'une thermographie aérienne mutualisée.

Scénario 1 : Réponse favorable à la subvention Europe et Région

Nature des financements	2024+	Budget TTC	%
Région	25 000 €	25 000 €	18,94 %
Europe (LEADER)	75 000 €	75 000 €	56,82 %
PETR CE2M (COT)	5 600 €	5 600 €	4,24 %
Total financements publics		105 600 €	80 %
Autofinancement des 5 EPCI	/	26 400 €	20%
Coût Total		132 000 €	100 %

Plan de financement

Dans ce cas précis, l'autofinancement sera de 26 400 € TTC.

Communautés de communes	Budget TTC
CdC Créonnais	5280 €
CdC Coteaux Bordelais	5280 €
CdC Rurales Entre-deux-Mers	5280 €
CdC Rives de la Laurence	5280 €
CdC Portes de l'Entre-deux-Mers	5280 €
TOTAL TTC	26400 €

Remarque : la Communauté de communes les Rives de la Laurence a demandé en 2020 une estimation du coût d'une thermographie aérienne. Ce coût s'élevait à 47 952 € TTC. Le scénario 1 montre ainsi une réduction du coût de l'outil de 89 %.

Scénario 2 : Réponse favorable à la subvention Europe et non favorable à la subvention Région

Nature des financements	2024+	Budget TTC	%
Europe (LEADER)	75 000 €	75 000 €	56,8 %
PETR CE2M (COT)	9 000 €	9 000 €	6,82 %
Total financements publics		84 000 €	63,64 %
Autofinancement des 5 EPCI	/	48 000 €	36,36%
Coût Total TTC		132 000 €	100 %

Plan de financement

Dans ce cas précis, l'autofinancement sera de 48 000 € TTC.

Communautés de communes	Budget TTC
CdC Créonnais	9600 €
CdC Coteaux Bordelais	9600 €
CdC Rurales Entre-deux-Mers	9600 €
CdC Rives de la Laurence	9600 €
CdC Portes de l'Entre-deux-Mers	9600 €
TOTAL TTC	48000 €

Remarque : la Communauté de communes les Rives de la Laurence a demandé en 2020 une estimation du coût d'une thermographie aérienne. Ce coût s'élevait à 47 952 € TTC. Le scénario 2 montre ainsi une réduction du coût de l'outil de 80 %.

Point soumis à délibération :

- de valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus ;
- autoriser le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication,
- le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré le

Le Président,